

EXCAVATIONS SIMON VINCENT INC.
Déneigement commercial
444 rang Petit Côteau, Verchères, Qc J0L 2R0
Cell : 514-821-0585
excavation-s.vincent@hotmail.com

Contrat de déneigement

Saison 2025-2026
Saison 2026-2027
Saison 2027-2028

Client : Centre culturel de Verchères
95 Calixa Lavallée, Verchères, QC J0L 2R0
A/S Érik Leblanc 450-583-2188
direction@ccdvercheres.ca

Le contrat de déneigement inclus du 15 novembre au 15 avril :

- Déneigement de la cour, déneigement des portes et des trottoirs.
- Épandage d'abrasif sur la cour et les trottoirs.
- Un bac de sel est mis à disposition à l'entrée du Centre culturel.

Informations générales :

- Nous effectuons le déneigement avant 6h00 AM ou selon les précipitations et l'horaire de la voirie.
- Service offert à partir d'une accumulation de 2,5 cm au sol et nous sommes présents en rotation jusqu'à la fin des tempêtes.
- Après une accumulation de 240 cm de neige selon les statistiques recueillies par Environnement Canada, il y aura une surcharge au prorata du prix de la cour soit 20,00\$/cm pour 2025-2026, 20,24\$/cm pour 2026-2027 et 20,83\$/cm pour 2027-2028.
- Nous ne sommes pas responsables de tout ce qui se trouve sous la neige.
- En ce qui concerne les bornes de chargement pour les voitures électriques, nous ne sommes pas responsables des bris qui pourraient être causés par des fils qui trainent au sol, qui sont mal rangés, qui sont cachés par la neige ou qui dépassent dans le stationnement. Dans le cas où la borne est accrochée au bâtiment, si le fil est accroché par la grappe lors de l'opération de déneigement et que ça tire sur le bâtiment, nous ne sommes pas responsables des dommages qui pourraient être causés sur le bâtiment.
- C'est au responsable/propriétaire du bâtiment d'aviser les utilisateurs des bornes de recharge pour les voitures électriques de bien ranger les fils des bornes après utilisation.

Saison 2025-2026 : 4 800,00 \$ plus taxes

Saison 2026-2027 : 4 900,00 \$ plus taxes

Saison 2027-2028 : 5 000,00 \$ plus taxes

No TPS : 851062380RT0001

No TVQ : 1213021164TQ0001

Payable en 3 versements égaux pour chaque saison hivernale :

- 15 novembre
- 15 décembre
- 15 janvier

Signature du client

Date

Merci de votre confiance